



**Arrêté portant délégation de signature des contrats territoriaux
pour la collecte des Jouets et des articles de bricolage et de jardin
2022-2027 avec Eco-mobilier de Monsieur le Président
à Madame Christine VENDEVILLE, en sa qualité de directrice des
services techniques**

Arrêté n°AR_2022_035

Le Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ;

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération n°DC_2020_021 en date du 17 juillet 2020 portant élection du Président ;

Considérant que le dispositif de signature électronique proposé nécessite d'accorder une délégation de signature à un fonctionnaire d'autorité ;

ARRETE

Article 1er : A compter du 1^{er} octobre 2022, délégation de signature est donnée à Madame Christine VENDEVILLE, Directrice des services techniques, pour la signature des contrats territoriaux pour les jouets et les articles de bricolage et de jardin 2022-2027 avec Eco-mobilier.

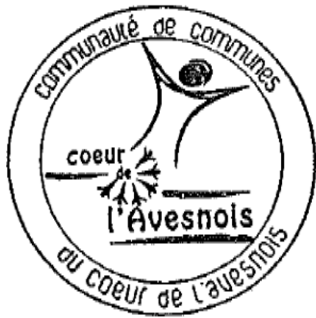
Article 2 : Le Directeur général des services, ou son représentant, est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Avesnes sur Helpe, le 11 octobre 2022

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,
Nicolas DOSEN

Signature de l'agent
Notifié à l'intéressé, le 11 octobre 2022



Publié sur le site Internet le 11/10/2022

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu le 11/10/2022

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20221011-AR_2022_035-AR